
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 84/076 du 17/01/84/ETR-SG/DAAF/

FP portant nomination de Monsieur SAMBA Mathias, Attaché des SAF de 5ème échelon en qualité de Deuxième Attaché d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Rome (ITALIE)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :)

VU la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

D. F. P.

VU le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

VU le Décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

D. G. B.

VU l'Arrêté n° 203/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

VU le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime des rémunérations applicables aux agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

VU le Décret n° 77/3/ETR-SG/DAAF du 11 janvier 1977 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques et Consulaires ;

D. C. F.

VU le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

VU le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- Monsieur SAMBA Mathias, Attaché des S.A.F de 5ème échelon des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (S.A.F.) en service au Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville est nommé Deuxième Attaché d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Rome (ITALIE).

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Rome (ITALIE), sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./.-

BRAZZAVILLE, le 17 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOÑA.-

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2	DGTFP/DFP.....	4
PM.....	2	DGB.....	2
CAB/MAE.....	2	DCF.....	1
SGAE.....	2	AMBACOBRAZZA ROME	2
SGCM.....	2	DIVISION PERS..	3
DPT.REL.EXT.....	2	INTERESSE.....	1
MINITRAVAIL.....	2	DOSSIER.....	5
MINIFINANCES.....	2	JORPC.....	2